



Cessez le feu immédiat

L'AGL, en vertu du droit international, en accord avec ses positions historiques et celles de la FEF, apporte son soutien à tous·tes les victimes de guerre, de toute sorte. Nous demandons la paix et la fin du massacre de tous·tes les civil·es et innocent·es. Cela passe obligatoirement par l'arrêt immédiat des opérations militaires contre la Bande de Gaza.

Les crimes de guerre perpétrés par l'État d'Israël contre la population de la Bande de Gaza, ses habitations, ses infrastructures sont d'une violence inouïe et contraire au droit international. La lutte contre le terrorisme ne saurait en aucun cas justifier une punition collective touchant principalement des populations civiles innocentes, comprenant une grande partie d'enfants. Les premières victimes de cette situation sont des civil·es innocent·es qui ne demandent que le droit à vivre dans la dignité et le respect de leur intégrité physique et morale.

Nous appelons les pays se revendiquant des droits humains à agir en adéquation avec leurs discours et à exiger :

- Un cessez-le-feu immédiat.
- L'application stricte du droit international.
- La fin de la colonisation, du blocus et la reconnaissance d'un état palestinien.
- Le respect des résolutions de l'ONU, à savoir :
 - Le retrait immédiat et inconditionnel de l'armée israélienne des territoires occupés (y compris Jérusalem Est) selon les frontières de 1967.
 - L'arrêt de la colonisation et le démantèlement des colonies.
 - Le droit au retour des réfugiés expulsés depuis 1948.

Plus spécifiquement, nous appelons les autorités de l'UCLouvain à cesser de détourner le regard, assumer leur responsabilité et - en adéquation avec leurs valeurs - condamner le massacre qui a lieu en Palestine. La condamnation morale est le minimum, mais ne saurait suffire. La cohérence exige d'arrêter toute collaboration avec toute entreprise, institution ou établissement soutenant militairement ou moralement les opérations militaires commanditées par le gouvernement israélien.

Face à cette situation, l'AGL appelle donc l'Université Catholique de Louvain,

- En tant qu'actrice de la société,
- En tant qu'actrice internationale,
- En tant qu'établissement intellectuellement et scientifiquement impliqué dans ce conflit, de par ses travaux de recherche, de par l'expertise de membre de son

personnel académique sur le conflit Israélo-Palestinien et de par la promotion de travaux de recherche sur ce conflit, dans de nombreux domaines,

à

- Se positionner clairement sur le massacre perpétré dans la bande de Gaza, tout comme elle s'est positionnée dans le cadre du conflit ukrainien ;
- De condamner les attaques perpétrées sur la bande de Gaza ;
- De réaffirmer son adhésion à la stricte application du droit international ;
- De réaffirmer les valeurs humaines et les droits humains qu'elle défend ;
- De faire valoir son expertise du conflit Israélo-Palestinien dans les débats publics ;
- De témoigner de son soutien à tous.les les victimes de guerres, sans aucune distinction.

L'AGL appelle la communauté étudiante de l'UCLouvain à se mobiliser en faveur de toutes les actions en soutien à un processus de paix tout en réaffirmant son soutien à la collaboration entre tous.les les progressistes israélien.nes et palestinien.nes qui défendent courageusement la coexistence de deux peuples, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Il est important de rappeler que la condamnation de la politique d'un Etat ne peut nullement être assimilée au rejet d'un peuple, de ses croyances philosophiques ou religieuses.

Une paix juste et durable ne passera pas par les armes mais bien par une solution politique : la reconnaissance absolue des droits du peuple palestinien.
